

REUNION DU 07 février 2020

L'an deux mille vingt, le sept février, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, SAINT SOLIEUX Béatrice, SOMMERMONT Jean-François, SOMMERMONT Régis, CARRE Hyacinthe.

Absents : ROGER Betty, DÉSIRÉ Maxime, Cédric DUFOUR.

Absent avec procuration : ROGER Betty (qui donne procuration à M. Navarre Maurice)

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2019.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir la proposition de convention par Amiens Métropole pour le transfert de la compétence en matière d'abris voyageurs relevant actuellement du domaine communal.

1. MODIFICATION DES STATUTS SIVOM

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier adressé le 22/11/2019 par le Président du SIVOM de BOVES.

Suite au retrait de la compétence « aide sociale, le SIVOM est transformé en SIVU.

Suite au départ de plusieurs communes dont celle de Boves où se trouvait le siège social, le comité syndical a adopté une simple mise à jour des statuts avec l'ajout d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, en conservant le principe de base.

Le siège social du SIVU sera transféré sur la commune membre de Vers sur Selle et portera désormais le nom de « SIVU de voirie du sud amiénois.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve les modifications statutaires proposées par le Président.

2. CONVENTION PLATEFORME MULTI-SERVICES

Suite à la reconduction de la plateforme multi-services adoptée par le Conseil communautaire d'Amiens Métropole en séance du 24 octobre 2019, il est nécessaire d'adopter une nouvelle convention bipartite entre la commune et Amiens Métropole.

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré en faveur d'une précédente convention le 19/09/2017.

Il rappelle que les différents projets retenus auparavant vont être à nouveau examinés prochainement afin d'obtenir enfin des devis dûment chiffrés.

Après en avoir débattu, l'assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

3. MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Propeffionnel)

A compter du 1er janvier 2020, un nouveau régime indemnitaire, le RIFSEET est mis en place pour les employés des collectivités territoriales. Mme DUBOILE Caroline est agent titulaire à temps non complet et relève du groupe 1 en tant que secrétaire de mairie. Ce régime indemnitaire se compose de deux parties : une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CI). Le montant annuel de l'IFSE est fixé par arrêté de l'autorité territoriale, en l'occurrence Le Maire. Ce dernier propose un montant annuel de 1350 €. Le pourcentage du montant annuel attribué au titre du CI est

également fixé par l'autorité territoriale et Monsieur Le Maire propose un taux de 10% sur le montant de l'IFSE soit 135 €.

Monsieur Le Maire précise que Mme DUBOILE ne percevait aucune indemnité de technicité qui n'était pas obligatoire mais qui aurait pu être consentie en 2019 sous ce nouveau régime. Après renseignement auprès du centre de gestion, aucun rappel ne peut être envisagé.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'instaurer en 2020 le RIFSEET, d'inscrire chaque année les crédits correspondant au budget de l'exercice courant selon les modalités visées ci-dessus.

Monsieur Le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il s'agit en fait d'un projet de délibération soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire auprès du centre de gestion.

Le conseil municipal adopte le projet de délibération ci-dessus et demande à Monsieur Le Maire de le soumettre à l'avis du Comité Technique Paritaire.

4. INDEMNITE DE REGISSEUR

Suite à l'avis favorable de la Trésorerie pour que Mme DUBOILE Caroline puisse accepter les chèques à compter du 1er décembre 2019 au titre de la régie communale, il convient de lui attribuer une indemnité de fonction fixée par arrêté municipal.

Monsieur Le Maire propose d'allouer cette indemnité et d'en fixer le montant à 9,17 € par mois.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'armoire destinée à accueillir la fibre optique a été installée rue de Saint-Sauflieu ainsi que la boîte à lire devant la façade de l'école.

Monsieur Le Maire donne le compte-rendu de la réunion du 30 janvier avec les services d'Amiens Métropole pour la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) visant exclusivement les travaux de voirie.

Bien que fixée étonnamment avant les élections municipales et communautaires, elle ne consistait en fait à recenser uniquement l'ensemble des gros travaux de voirie métropolitaine qui pourraient être réalisés sur la commune.

Monsieur Le Maire et son adjoint ont dressé une liste non exhaustive et modulable identique à celle relative à la programmation antérieure.

Monsieur Bardet Bruno, adjoint, précise que les travaux d'effacement des réseaux électriques et de télécommunications sur la rue de Saint-Sauflieu débuteront lundi 10 février.

Un arrêté a été pris afin d'en interdire la circulation sauf aux riverains ainsi que le stationnement de la rue d'Amiens jusqu'en sortie d'agglomération de 8h30 à 17h et ce pour la période du 10 février au 31 mars.

Il ajoute que l'extension du réseau d'eau a été réalisée en amont. S'enchaîneront ensuite les travaux de voirie en avril.

Monsieur Le Maire précise que la demande d'arrêt des services d'entretien de l'éclairage public a bien été reçue par la Fédération Départementale de l'Energie.

Monsieur Bardet Bruno informe les conseillers qu'un devis pour réparation des dégâts occasionnés par les betteraviers à l'angle des rues d'Estrées et de Rumigny a été fourni par l'ESAT pour un montant de 2733 € TTC. Ce devis a été adressé à la sucrerie Saint-Louis Sucre qui doit prendre en charge le financement intégral. Les conseillers soulèvent les problèmes occasionnés sur les routes et leurs accotements qui deviennent de plus en plus fréquents et dangereux pour la circulation. Il en ressort que nos voiries et chemins ruraux ne sont plus adaptés aujourd'hui à la taille des engins agricoles.

M et Mme Touttain sollicite à nouveau le conseil municipal pour installer lors de la fête locale du 20 au 22 juin un manège enfantin, une pêche aux canards et un jeu de pièces. Malgré les élections prochaines, l'assemblée accepte leur demande.

Comme chaque année, l'association cycliste amiénoise demande l'autorisation pour prioriser le passage d'une épreuve sur la voie publique ouverte à la circulation entre Rumigny, Sains en Amiénois et Grattepanche ; Prix de Rumigny.

Toutes les règles et démarches étant réunies, Monsieur Le Maire donnera autorisation pour cette course qui aura lieu le 26 avril 2020.

Monsieur Le Maire précise qu'une réunion avec un responsable de la plateforme multi-services aura lieu jeudi 13 février 2020 afin de relancer les divers projets élaborés antérieurement.

Les Membres du Conseil Municipal